

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 84

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 mai 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE).

Absents : Agnès BALZER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Christian SACCHI.

Procurations : Patrick BOIS à Jacques ARNOUX
Stéphane BOYER à Maurice BODECHER
Yann CHABOISSIER à Jean-Claude RAFFIN
François CHEMIN à Maryvonne ROBIN
Laurence PETINOT-GAGNIERE à Natacha BRENIER
Christian SACCHI à Jean-Marc BUTTARD

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 06

Nombre de votants : 26

Madame Natacha BRENIER a été désignée secrétaire de séance.

Objet : France Services Modane et annexe de Val-Cenis Lanslebourg
- Bilan 2024 et demande de financement année 2025

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée les services proposés au sein de France Services à Modane et au sein de son antenne à Val-Cenis Lanslebourg.

Monsieur le Vice-président présente le bilan de fréquentation 2024 ainsi que le budget prévisionnel de fonctionnement 2025.

Monsieur le Vice-président propose à l'assemblée de solliciter des crédits à hauteur totale de 45 000 euros auprès de l'Etat (FNADT) et du fonds national France Services pour contribuer au financement du budget de fonctionnement 2025 de France Services.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le budget prévisionnel 2025 de fonctionnement de France Services Modane et de son annexe de Val-Cenis Lanslebourg ;
- **Sollicite** l'Etat à hauteur de 25 000 euros afin de participer au financement du fonctionnement 2025 dans le cadre des crédits du FNADT ;
- **Souhaite** la mobilisation de crédits supplémentaires à hauteur de 20 000 euros dans le cadre du fonds national France Services ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 06 juin 2025.

Le Président
Christian SIMON

